

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2656

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	1 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros du programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française de l'action 11 – Accueil des étrangers primo arrivants vers le programme 303 – Immigration et asile de l'action 03 – Lutte contre l'immigration irrégulière

Amendement d'appel.

Alors qu'en octobre 2022, le premier ministre Elisabeth Borne s'est rendue en Algérie, accompagnée d'un vaste délégation de membres du gouvernement et où il a été question des flux de personnes

entre la France et l'Algérie, la triste actualité a révélé une funeste recrudescence des délits et crimes commis par des immigrés clandestins d'origine algérienne.

Si le gouvernement parle de « partenariat renouvelé », qu'en est-il de la question de l'immigration irrégulière et de la reconduite aux frontières des personnes d'origine algérienne en situation irrégulière en France ? La France est-elle parvenue à négocier des laissez-passer consulaires pour que les OQTF puissent être exécutées ?

Ces questions nécessitent plus que jamais une réponse concrète.